

ROUTES — MODES DE DÉPLACEMENT ALTERNATIFS

Pour le Département de Seine-et-Marne, la qualité de vie, l'environnement et la vitalité économique sont des priorités. Il participe ainsi activement au déploiement de modes de déplacement alternatifs tels que le vélo ou le covoiturage.

Le développement d'un réseau de voies vertes

Les pistes cyclables offrent une intéressante alternative à la voiture pour les déplacements communaux et inter communaux. Le Département travaille ainsi depuis des années à développer les liaisons douces, ces voies de circulation dédiées aux vélos mais aussi à la marche ou aux rollers. Avantage : elles préservent l'environnement, renforcent la qualité de vie et stimulent l'attractivité et la vitalité économique du département.

EuroVélo et Scandibérique

Le Département Seine-et-Marne a participé, sur son territoire, à l'aménagement d'un immense itinéraire cyclable, l'[Eurovélo3](https://eurovelo3.fr/eurovelo3/) (<https://eurovelo3.fr/eurovelo3/>).

Soutenu par l'Union européenne, ce projet de 1 700 km, permet de relier Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, en passant par la France, notamment la Seine-et-Marne.

La partie française de l'EuroVelo, nommée la «[Scandibérique](http://www.scandiberique.fr/) (<http://www.scandiberique.fr/>) », est le plus long itinéraire cycliste de l'hexagone. Les cyclistes peuvent notamment y admirer les paysages seine-et-marnais sur plus de 110 kilomètres :

- les 30 premiers se déroulent au nord du Département, le long des vallées de la Biberonne, du nom de cette rivière, sous-affluent de la Seine par le canal de l'Ourcq et la Marne,
- les 80 autres kilomètres permettent de découvrir le sud du territoire, le long de la Seine puis du canal du Loing.

Ronde à vélo

La Ronde à vélo est organisée sur une partie de la mythique route ronde qui ceinture la forêt de Fontainebleau. Son accès est pour l'occasion fermé aux véhicules motorisés et grand-ouvert aux deux-roues.

Cet événement est organisé chaque année en octobre par La Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, la Biosphère de l'UNESCO et le Département de Seine-et-Marne.

Le covoiturage

Plus de 65% des habitants utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail avec un très faible taux d'occupation de 1,19 personne par véhicule. Aussi, le Département de la Seine-et-Marne encourage les modes de déplacements alternatifs tels que le covoiturage.

Les stations multimodales de covoiturage

Plusieurs stations multimodales de covoiturage ont été aménagées et mises à la disposition des Seine-et-Marnais. Elles sont situées sur des axes stratégiques très empruntés aux heures de pointe :

- nœuds routiers importants,
- gares de péage des autoroutes ou échangeurs d'autoroutes et voies express,
- points de connexion possibles entre le réseau routier structurant et les lignes Seine-et-Marne Express.

Leur vocation : permettre aux utilisateurs de se regrouper pour faciliter et sécuriser l'embarquement et la dépose des passagers. Elles offrent par ailleurs la possibilité de changer de moyen de transport, un concept nommé "multimodalité". Un usager peut ainsi passer de son vélo au covoiturage ou du covoiturage à son bus, par exemple.

Aujourd'hui, plus de 40 sites clés dédiés au covoiturage sont équitablement répartis sur le territoire départemental. A terme, l'objectif est de parvenir à 150 voire 200 stations.

Les stations locales de covoiturage

Ces plates-formes d'intérêt départemental ne suffisent pas à couvrir les besoins de mobilité des habitants de ce si vaste département.

Aussi le Département finance la création de stations locales pour mailler plus finement le territoire.

L'intérêt : permettre la création rapide de stations de covoiturage par l'utilisation de parkings existants largement dimensionnés et sur lesquels sont réservées quelques places de stationnement pour les "covoitureurs". Le Département encourage ce mode de réalisation pour des raisons économiques et environnementales.

Carte des stations de covoiturage



Des itinéraires de véloroutes sont disponibles sur l'ensemble du territoire français. En 2020, la France dispose de 17 000 km d'itinéraires aménagés.

[Pour en savoir plus sur les véloroutes](https://www.francevelotourisme.com/conseils/preparer-mon-voyage-a-velo/reseau-cyclable-france)(<https://www.francevelotourisme.com/conseils/preparer-mon-voyage-a-velo/reseau-cyclable-france>).

PUBLICATION



PLAN

Plan vélo 77 2020-2029

Avec ses grands espaces, ses paysages façonnés par les eaux et ses plus beaux patrimoines forestiers d'Europe, la Seine-et-Marne est un département particulièrement propice au développement de la pratique du vélo. C'est pour développer, accompagner et encourager cette pratique sur les 10 prochaines années que le Département a mis au point un Plan Vélo.

Véritable politique cyclable du Département, le plan vélo77 2020-2029 a pour vocation de faire de la Seine-et-Marne un territoire de référence pour la pratique du vélo en Île-de-France, tout en étant un outil d'attractivité et de valorisation de notre territoire.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 27.6

MO



Créé le: 1/07/2020

- Mis à jour le : 21/08/2020